



ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité entre les hommes*

Laissant donc tous les livres scientifiques qui ne nous apprennent qu'à voir les hommes tels qu'ils se sont faits, et méditant sur les premières et plus simples opérations de l'âme humaine, j'y crois apercevoir deux principes antérieurs à la raison, dont l'un nous intéresse ardemment à notre bien être et à la conservation de nous mêmes, et l'autre nous inspire une répugnance naturelle à voir périr ou souffrir tout être sensible et principalement nos semblables. C'est du concours et de la combinaison que notre esprit est en état de faire de ces deux principes, sans qu'il soit nécessaire d'y faire entrer celui de la sociabilité, que me paraissent découler toutes les règles du droit naturel; règles que la raison est ensuite forcée de rétablir sur d'autres fondements, quand par ses développements successifs elle est venue à bout d'étouffer la nature.

De cette manière, on n'est point obligé de faire de l'homme un philosophe avant que d'en faire un homme; ses devoirs envers autrui ne lui sont pas uniquement dictés par les tardives leçons de la sagesse; et tant qu'il ne résistera point à l'impulsion intérieure de la commisération, il ne fera jamais du mal à un autre homme ni même à aucun être sensible, excepté dans le cas légitime où, sa conservation se trouvant intéressée, il est obligé de se donner la préférence à lui-même. Par ce moyen, on termine aussi les anciennes disputes sur la participation des animaux à la loi naturelle. Car il est clair que, dépourvus de lumières et de liberté, ils ne peuvent reconnaître cette loi; mais tenant en quelque chose à notre nature par la sensibilité dont ils sont doués, on jugera qu'ils doivent aussi participer au droit naturel, et que l'homme est assujéti envers eux à quelque espèce de devoirs. Il semble, en effet, que, si je suis obligé de ne faire aucun mal à mon semblable, c'est moins parce qu'il est un être raisonnable que parce qu'il est un être sensible; qualité qui, étant commune à la bête et à l'homme, doit au moins donner à l'une le droit de n'être point maltraitée inutilement par l'autre.

Nota bene

Contrairement à Voltaire, qui n'est pas un philosophe, (il est un polémiste, un critique, un conteur, un épistolier, et surtout un dramaturge, même si son œuvre théâtrale est totalement oubliée, et il y attachait une très grande importance), Rousseau a élaboré une œuvre philosophique, en particulier dans le domaine des théories du politique, dont nous sommes encore héritiers. Pas pour le meilleur. L'idée par exemple que l'enfant doit tout tirer de son propre fonds, nous la lui devons. Les Diafoirus de l'Education qui gouverne aujourd'hui encore nos écoles et instituts pédagogiques sont des fils de Rousseau.



Quelle est la thèse du texte ?

Le droit naturel découle de deux principes antérieurs à la raison et à toute sociabilité acquise. Autrement dit le droit naturel est inné.

Marion Duvauchel 29/9/y 09:02

**Commentaire [1]:** C'est un principe et une expérience à laquelle nous devons déjà le *cogito* cartésien. Mais Augustin avait déjà vu ce principe qu'il appelle celui de l'égoïsme. Et en effet nous pouvons adhérer à cette idée que antérieurement à la raison, il existe un principe qui gouverne aussi notre sens de la survie. Si nous avons peur de feu, ce n'est pas parce que la raison nous le dit. C'est parce qu'il est vraiment un danger, surtout en cas d'incendie.

Marion Duvauchel 29/9/y 08:50

**Commentaire [2]:** Spinoza a vu également ce principe : la faculté de persévérer dans son être ou « conatus »

Marion Duvauchel 29/9/y 08:50

**Commentaire [3]:** La compassion joue un rôle très important dans la psychologie de Rousseau

Marion Duvauchel 29/9/y 08:51

**Commentaire [4]:** Rousseau cherche le fondement du droit naturel. Il ne peut le fonder sur la raison, ni sur la sociabilité. Et pour lui, le droit naturel est vicié par la raison précisément, qui étouffe la nature et qui « repique » en quelque sorte le droit naturel sur des fondements qu'elle a étouffé ou ... [1]

Marion Duvauchel 29/9/y 08:51

**Commentaire [5]:** La conscience de ses devoirs n'est pas acquise. Nul besoin de philosophie pour une conduite humaine, il lui suffit d'obéir à une sorte d'instinct foncé en lui-même (Pensez à un autre texte de Rousseau : Conscience, instinct divin).

Marion Duvauchel 29/9/y 08:52

**Commentaire [6]:** Ainsi, il suffit à l'homme de suivre ces deux principes antérieurs « ontologiquement » à la raison : le souci de sa préservation et la compassion envers autrui. Mais dans le cas où ces deux principes entrent en conflit, ... [2]

Marion Duvauchel 29/9/y 08:53

**Commentaire [7]:** C'est sur ce droit naturel que Rousseau fonde le statut de l'animal : il n'est pas comme l'homme un être de raison, mais il est un être sensible, et à ce titre, il participe du droit naturel. L'homme a envers lui des devoirs dont le prem ... [3]

Par conséquent, il suffit de suivre ce que nous dicte cette « raison » primitive, ou *raison sensible*, pour décider de ce que nous devons faire envers autrui. Etant entendu que la conservation de nous-même passe malgré tout avant autrui. En suivant ces principes intuitifs, « antérieurs à toute raison », nous pouvons être certain de ne jamais faire de mal à notre prochain...

Voilà qui devrait nous faire sourire. Mais il se trouve que ces idées ont creusé leur lit dans le grand fleuve de l'éducation. Où nous pouvons aujourd'hui mesurer leurs effets.

Nous pouvons donc tout tirer en matière de justice et de loi de ces principes innés en nous. Soit...

Mais ces principes sont ensuite viciés par la raison, ou par la philosophie ou par quelque sagesse acquise que ce soit (ce que Aristote postulait par exemple, sous ce qu'il appelle l' »*habitus* »).

Pour qu'un homme ne fasse pas de mal à un autre homme, il lui suffit de suivre cet instinct de « commisération », de compassion.



Que peut-on objecter ?

Mais que la force qui nous pousse à la conservation de notre bien être est très puissante et demande non seulement les régulations de la raison mais aussi l'*habitus*, autrement dit des comportements acquis, que la société a inculqués, dont celui de faire une place à l'autre.

Nous savons tous, (d'expérience, il suffit d'oublier tous les livres et d'examiner honnêtement sa propre expérience) que nous préférons bien souvent notre confort, notre bien être à celui de l'autre, sauf quand cet autre nous est cher, ou que nous sommes avec cet autre dans des liens de réciproque et nécessaire solidarité.

On est en droit par ailleurs de se demander par quel tour de passe-passe rhétorique Rousseau règle la question de savoir si les animaux participent de la loi naturelle. La question devait circuler dans les cercles que l'auteur fréquentait.

Friedrich Hayek

« La nostalgie d'une société à la Rousseau guidée non par des lois morales apprises et justiciables seulement par la saisie intellectuelle des principes sur lesquels cet ordre est fondé, mais par les émotions « naturelles » irréflechies, enracinées dans les millénaires de vie en petites hordes- cette nostalgie mène directement à réclamer une société socialiste où l'autorité fait régner la « justice sociale » visible d'une manière qui convient à ces émotions naturelle ».

*Question :*

*Peut-on fonder la justice sur des émotions naturelles ?*

*Peut-on fonder le droit sur des émotions naturelles ?*

COMMENTER ET EXPLIQUER



Conseils de prudence

Quoi que vous pensiez de ces idées absurdes, évitez de le dire nettement. Mais vous êtes en droit de montrer en quoi



cette idée est contestable, et procède de l'irénisme d'un homme qui veut poser une « bonté » foncière de l'humaine nature. Il entre ainsi en opposition avec l'idée chrétienne d'une nature humaine abîmée par le péché originel.

## ELEMENTS DE REDACTION

On doit à Rousseau une œuvre abondante et controversée, d'autant que la fin de sa vie verra sa santé mentale décliner jusqu'à développer une authentique obsession paranoïaque. Tout Genève le traquait pensait-il. Sa doctrine politique a influencé jusqu'à aujourd'hui et son *Discours sur l'origine de l'inégalité* est le livre qu'on fait étudier le plus souvent pendant l'année de terminale en philosophie. Il y a une pensée dogmatique autour du rousseauisme. Et le texte qui nous est proposé est un des textes clés pour comprendre les enjeux liés à cette conception de l'homme. Car il s'agit bien d'une conception de l'homme, sur laquelle il va fonder un droit social.

Sur quoi fonder le droit ? C'est un des questionnements les plus récurrents de la philosophie politique. Sur la loi naturelle ? certes. Mais sur quoi fonder cette loi naturelle ? La réponse de Rousseau est plus que surprenante si on l'examine de près. Foin d'un décalogue qui interdit de tuer, de convoiter, de voler etc... Il suffit de réfléchir, un peu comme Descartes, en oubliant tout ce que l'on a appris et surtout en jetant tous les livres sur la question. Interrogeons-nous et examinons ce qui est en nous. Antérieurement à toute raison, mais à la lumière de cette raison première, il y a deux principes : le premier est l'intérêt ardent que nous pouvons éprouver envers notre bien être et à la conservation de nous même, l'autre est une répugnance naturelle à voir périr ou souffrir tout être sensible et principalement nos semblables. Et ce sentiment est un sentiment de compassion face à la souffrance. Ce sont pour Rousseau des « opérations de l'âme humaine » antérieures à toute raison.

Si l'on examine ces deux « principes », le premier soutient notre désir d'exister mais aussi de survivre dans une situation de menace, ou même une situation où notre survie est engagée. C'est la racine de l'égoïsme humain. Quant au second, c'est un « affect » qui nous fait éprouver, souvent pas un mouvement empathique, une certaine pitié pour tout être animé en situation de souffrance. Le premier intéresse notre personne, le second autrui.

En cas de dilemme entre ces deux affects, il semble tout à fait naturel à Rousseau que l'on privilégie sa propre personne.

Tout cela pose un certain nombre de problèmes ? Qu'en est-il de la capacité à mettre son corps en danger pour venir en aide à autrui ?

Au principe du droit naturel : le concours et la combinaison de ces deux principes. Le droit naturel est donc fondé sur l'égoïsme foncier et primitif de tout homme, et une certaine capacité empathique. Un calcul va donc gérer les relations entre les hommes et une *ratio* entre le désir de bien être et le souci de l'autre.

Nul besoin assure Rousseau d'une quelconque sociabilité : nul besoin d'éduquer, nul besoin de ces « habitus » que toute société développe pour organiser les relations de solidarité entre les hommes. Ses devoirs envers autrui apparaissent là, simples évidents, dans cette combinaison et cette loi d'airain qui consiste à se préférer tout à fait légitimement en cas de conflit entre nos devoirs envers autrui et sa propre conservation. L'homme est « obligé » de se préférer à autrui. L'amour, traditionnellement, consiste précisément à ne pas se préférer à autrui. Comme le souligne Hayek, une société selon Rousseau serait fondée sur des

La peur du feu est une peur animale. Cela demande donc une formation particulière pour affronter ce type de situation. Et de surmonter précisément la puissance en tout homme qui consiste à avoir soin de sa propre survie. Dans une société conforme aux principes de Rousseau, il n'y aurait pas de pompiers...



émotions naturelles irréfléchies. Mais auxquelles on aura donné un fondement moral, puisqu'elles sont supposées avoir été examinées à la lumière de la raison.

On est en droit de se demander de quelle nature est cette raison primitive, et quelle est la nature de la lumière qu'elle projette sur ces deux opérations de l'âme à la source du droit.

Quant à la seconde partie du texte, nous sommes bien embarrassés. Par quelle rhétorique Rousseau passe-t-il du fondement au droit qu'il propose à la question de la conscience animale ? C'est leur participation au droit naturel qui pose problème. Les animaux ne vivent pas en société comme les hommes, et la question du droit naturel ne se pose pas pour eux, de quelque manière que ce soit. L'animal ne dispose par des lumières et de la raison comme l'homme, il n'a donc pas accès comme l'homme à ces deux principes de la loi naturelle. Ce qui serait absurde : car imagine-t-on le gazelle éprouver de la compassion pour le lion, ou le lion éprouver de la commisération pour la gazelle qu'il course et dévore. Si compassion il y a, elle est à l'intérieur d'une espèce. Et l'animal dément le principe de Rousseau : car la mère éléphant peut se sacrifier pour son petit, ou la biche. Comme d'ailleurs, dans le monde humain, la mère est capable de se sacrifier pour son enfant, et souvent de faire passer son bien être après celui de son enfant.

C'est en vertu d'une appartenance commune (la vie sensible) que Rousseau admet que le monde animal participe au droit naturel. Mais difficile d'admettre comme une conséquence de cette participation au droit naturel l'obligation faite à l'homme de ne pas faire de mal inutile aux animaux.

Comment comprendre cette question ? Si les deux principes qui gouvernent le droit naturel concernent uniquement le genre humain, comment raccorder le monde animal ? Il faut qu'il participe du droit naturel pour entrer dans le grand mouvement de pitié rousseauiste.

Fonder le droit naturel sur des émotions primitives que toute société s'est employée à éduquer, que toute société s'est employée à renforcer - ou à détruire parfois dans les sociétés tribales - est une absurdité. Le droit naturel fonde des relations de justice et d'équité, et non une équation fondée sur la raison calculante entre moi et autrui : il ne peut les fonder que selon la raison et une connaissance de la nature humaine. Connaissance qui pose un vrai problème.

Fonder cette loi (et les lois) sur deux affects primitifs, fonciers, inaliénables, et inhérent à la nature humaine, c'est tout simplement les fondements d'une utopie dangereuse.

Mais cela permet à Rousseau de balayer la loi comme œuvre de raison, et de la repiquer comme « nature ». Or la justice dans toute société est une œuvre de la nature et de la raison, comme l'a vu justement saint Thomas d'Aquin. Mais elle est aussi une œuvre de la liberté et de la charité. Elle ne saurait être une œuvre de la seule nature, sans la raison, et sans la grâce.

*Nota bene*

*Allez donc expliquer à la mère de quelqu'un que vous avez renversé que vous vous êtes enfui parce que vous avez fait le ratio entre vos deux opérations de l'âme, et que vous avez fini par privilégier votre sécurité au devoir qui vous incombait d'assumer la responsabilité de vos actes. Et puisque l'enfant renversé était mort et ne souffrait pas, la combinaison entre la compassion et le souci de soi vous a fait décider de reparti...* Le monde selon Rousseau ! La valeur d'une philosophie (que Rousseau jette au feu)



Va, vis et deviens... Une mère chrétienne se sépare de son enfant pour qu'il vive et devienne...



Bouddha de la compassion...